

COVID-19 MISE À JOUR DU 26 MARS

13:00, conférence de presse du gouvernement du Québec:

La FTQ a lancé un groupe de solidarité pour aider à répondre à vos questions et vous aider. <https://www.facebook.com/groups/FTQsolidariteCOVID19/>

Québec va s'assurer que les banques alimentaires puissent subvenir à la demande.

La prestation canadienne d'urgence de 2000\$ par mois est pour tous les gens qui ont perdu leur emploi incluant les gens qui ont droit à l'assurance-emploi.

La quarantaine de 14 jours est maintenant OBLIGATOIRE pour les gens qui arrivent de l'étranger. Les personnes qui ne respectent pas la directive sont passibles de 6 mois de prison.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, lance un appel à la solidarité. Tous les Québécois sont invités à venir prêter mainforte aux organismes communautaires de leur région. L'objectif est de venir en aide aux personnes les plus vulnérables rapidement. Les bénévoles intéressés peuvent manifester leur intérêt sur le site jebenevole.ca.

Une démarche concertée impliquant l'ARTM, exo, le RTL, la STL et la STM est entreprise dans la région métropolitaine afin d'ajuster progressivement l'offre de service en transport collectif. L'état d'urgence sanitaire a des effets directs sur l'ensemble des activités liées au transport collectif métropolitain.

L'ARTM et ses partenaires tiennent à confirmer qu'**il n'est aucunement envisagé de mettre fin au service de transport collectif**. Sur tout le territoire métropolitain, l'ARTM, exo, le RTL, la STL et la STM, ont le mandat de maintenir le service opérationnel tout en minimisant les risques pour la santé des usagers, des employés et des fournisseurs.